



Attestation de Surface Habitable "SHAB"

Conforme aux alinéas 2 et 3 de l'article R. 111-2 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 740204291 iND n° 1

 **PROPRIETAIRE**

Nom : **Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre**
Adresse : **239 Rue des Grands champs**
Ville : **74350 CRUSEILLES**

 **MISSION**

Adresse : **239 Rue des Grands champs**
Ville : **74350 CRUSEILLES**

 **DONNEUR D'ORDRE**

Nom : **Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre**
Adresse : **239 Rue des Grands champs**
Ville : **74350 CRUSEILLES**

 **MISSION**

Type : Maison	Nbre pièces : 7	Lot :
Cadastre : D3103	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : 24/07/2025	Escalier :
Accompagnateur : Mr et Mme ROUSSET Jean Pierre (PROPRIETAIRE)	Opérateur : PAGNIER Vincent	Étage : RDC

CONCLUSIONS

Je soussigné PAGNIER Vincent atteste que :
La superficie SHAB est : 231.00 m²



IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE :

PAGNIER Vincent membre du réseau BC2E

- AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT - 1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY

DÉTAIL DES SUPERFICIES :

Étage	Lot	Local	SUPERFICIE HABITABLE (SHAB) en m ²		
			Superficie habitable	Autres superficies exclues	Superficie HSP < 1.80M
RDC		Sas Entrée	-	4.60	-
RDC		Entrée	5.30	-	-
RDC		WC 1	1.67	-	-
RDC		Cuisine	16.34	-	-
RDC		Séjour	32.06	-	-
RDC		Salon	44.23	-	2.22
01		Mezzanine	13.96	-	0.54
01		Chambre 01	14.22	-	0.20
01		Dressing	5.37	-	0.20
01		Dégagement	7.46	-	-
01		Chambre 02	11.66	-	-
01		Chambre 03	10.14	-	1.55
01		WC 2	1.10	-	0.35
01		Salle de bain	5.76	-	-
02		Grenier	-	-	-
RDJ		Garage	-	18.60	-
RDJ		Buanderie	10.68	-	-
RDJ		Cave	-	4.17	-
RDJ		WC 3	1.36	-	-
RDJ		Chambre 04	18.11	-	-
RDJ		Salle d'eau	2.91	-	-
RDJ		Dégagement. 2	2.02	-	-
RDJ		Cellier	4.24	-	-
RDJ		Spa	22.41	-	-
RDJ		Atelier	-	13.03	-
Totaux			231.00 m²	40.40 m²	5.06 m²

Surface totale au sol (surface habitable, exclue et inférieur à 1.8m) : **240.66 m²**

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ;

le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Particularités liées à ce mesurage :

Néant

Aucun document probant n'ayant été fourni par le demandeur, cette attestation est délivrée sans avoir la possibilité de contrôler la conformité de désignations des locaux, la consistance et les limites physiques de propriété du bien concerné. N'ayant ni les moyens ni les compétences pour trancher sur la qualification et les limites des parties privatives, ni le signataire personne physique ni la personne morale à laquelle ce dernier appartient ne pourront être tenus pour responsables pour tout litige concernant la conformité des désignations, la consistance, les limites propriété du bien concerné et leurs éventuelles conséquences qui peuvent notamment concerter la surface habitable du bien.

Etablie le
24/07/2025

Cachet:



Signature :

Société

AVP DIAGNOSTICS / PAGNIER VINCENT
1 ROUTE DE QUINTAL - SEYNOD - 74600 ANNECY
Tel : 06 10 35 04 68 | Mail : vincent.pagnier@bc2e.com
Web : <https://avp-diagnostics.bc2e.com/>
Siret : 82406936300011

Scannez et téléchargez votre rapport**Rapport**

n° de rapport : 740204291
ATTESTATION SHAB : 2 sur 2

